



Rechercher un enfant assisté dans les fonds de l'Assistance publique de la Seine conservés aux Archives de Paris



Sommaire

1 **Contexte historique**
[Pour un accès rapide, cliquer ici.](#)

2 **Présentation des fonds d'archives**
[Pour un accès rapide, cliquer ici.](#)

3 **Méthode de recherche**
[Pour un accès rapide, cliquer ici.](#)

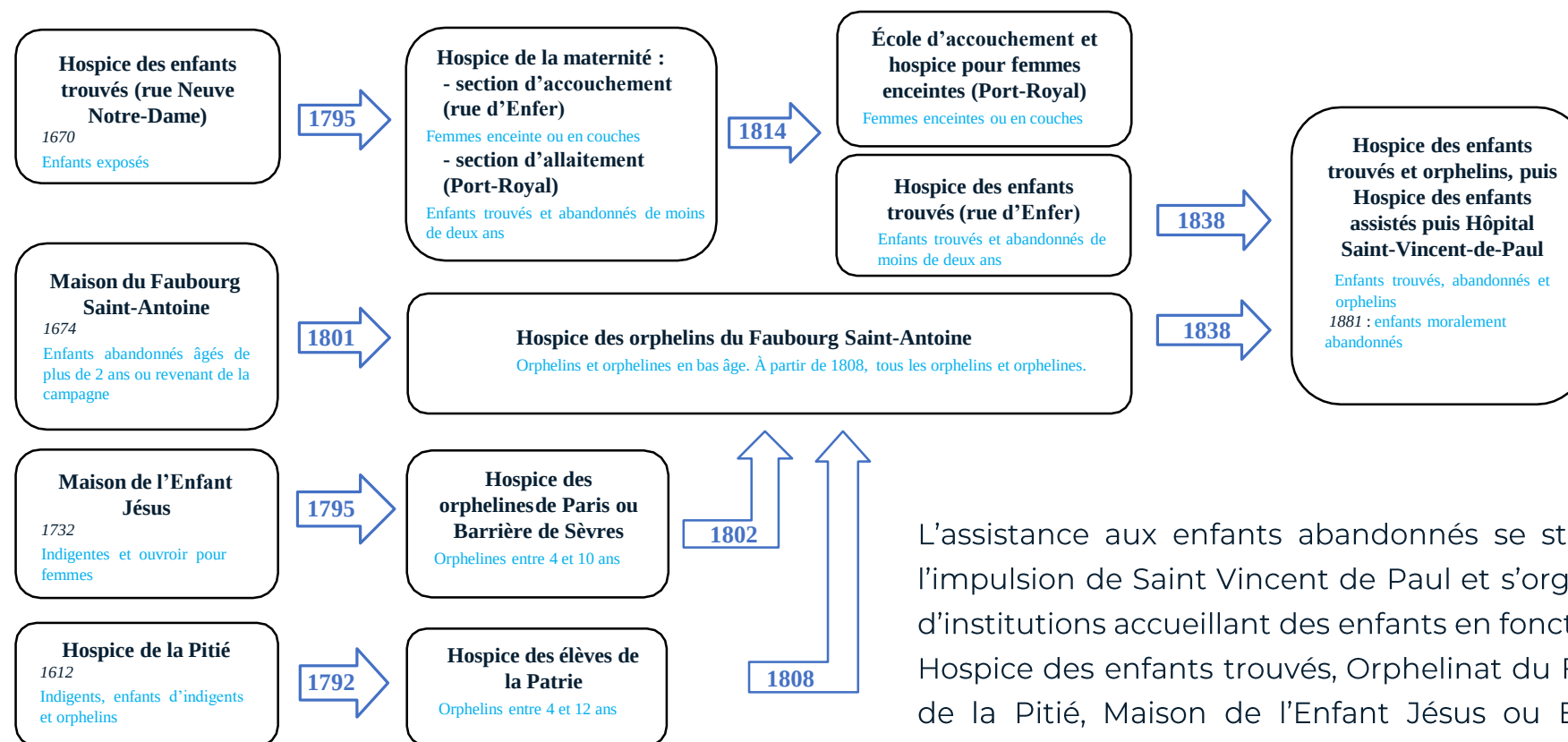
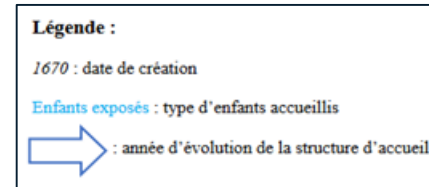
4 **Communicabilité des documents**
[Pour un accès rapide, cliquer ici.](#)

Visuel de couverture : photographie de la pouponnière de l'hôpital hospice Saint-Vincent-de-Paul, 74 avenue Denfert-Rochereau, 75014 (1958). Archives de Paris, 4360W 3.

1

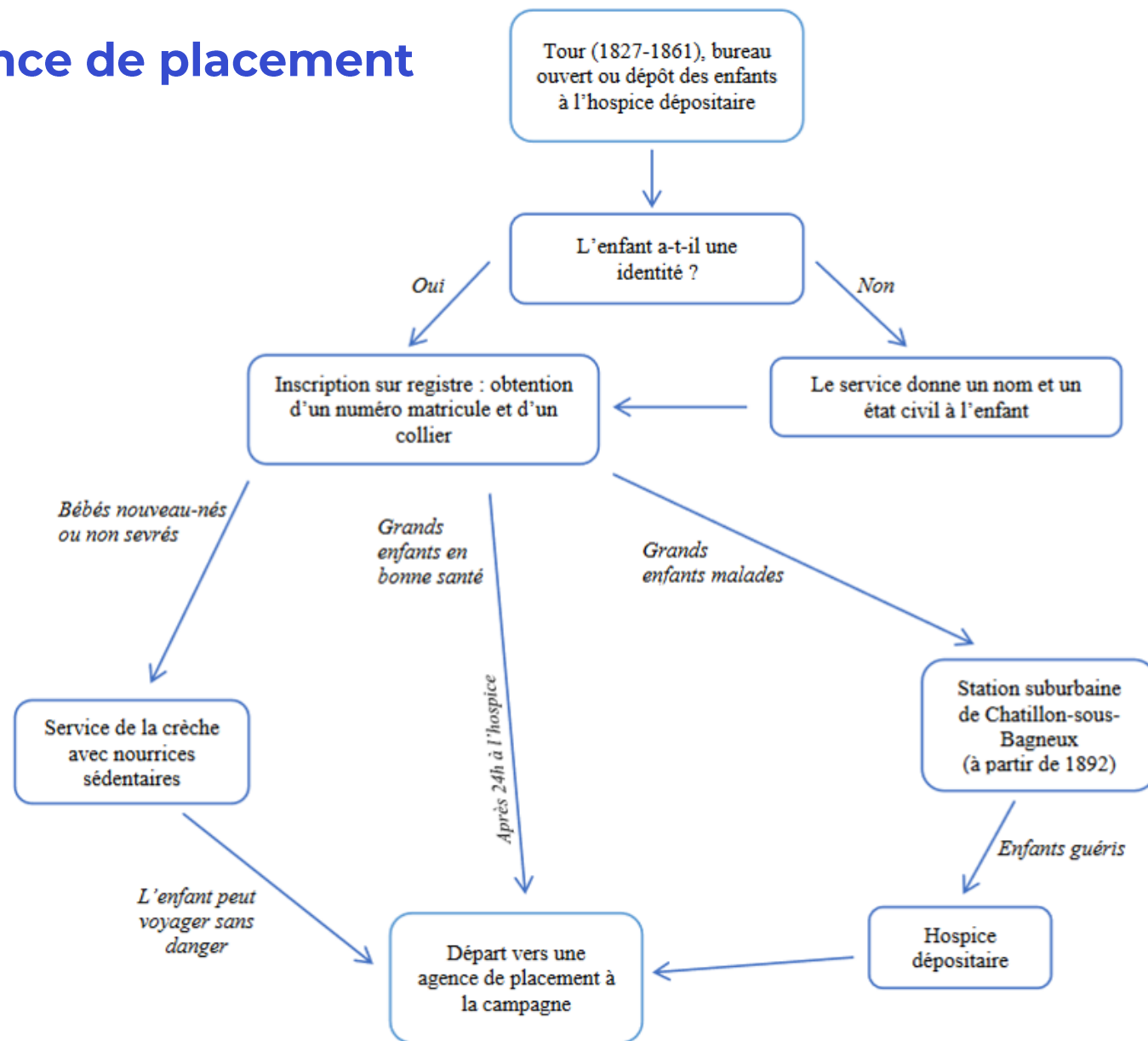
Contexte historique

Vers un établissement d'accueil unique



L'assistance aux enfants abandonnés se structure dès le XVII^e siècle sous l'impulsion de Saint Vincent de Paul et s'organise jusqu'au XIX^e siècle autour d'institutions accueillant des enfants en fonction de leur statut et de leur âge : Hospice des enfants trouvés, Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine, Hospice de la Pitié, Maison de l'Enfant Jésus ou Barrière de Sèvres. En 1838, les institutions existantes fusionnent : les enfants de tous âges sont désormais admis au sein d'un même établissement : l'Hospice des enfants trouvés et orphelins puis Hospice des enfants assistés (à partir des années 1860).

De l'hospice à l'agence de placement



Les dénominations des catégories d'enfants assistés

Elles se multiplient au cours des siècles et recouvrent des réalités juridiques différentes :

- **Enfants placés sous la tutelle de l'administration (enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et enfants moralement abandonnés) où l'État se substitue aux géniteurs** en exerçant la tutelle légale jusqu'à la majorité de l'enfant. Ils sont regroupés sous la catégorie générique des pupilles de l'Assistance par la loi du 27 juin 1904, puis des pupilles de l'État par la loi du 14 avril 1943.
- **Enfants placés sous la protection de l'administration (enfants en dépôt, temporairement recueillis, secourus, en garde) qui dépendent toujours légalement de leurs parents**, leur séjour à l'Assistance publique étant théoriquement provisoire.

Pour chaque catégorie d'admission, un numéro matricule différent est attribué à l'enfant. Toutes les catégories d'enfants placés sous la tutelle ou sous la protection de l'administration sont rassemblées sous la dénomination générique d'enfants assistés.



=> Pour en savoir plus sur l'histoire de l'administration en charge de l'assistance aux enfants, reportez-vous à [l'instrument de recherche « Aide sociale à l'enfance »](#).

Attention :

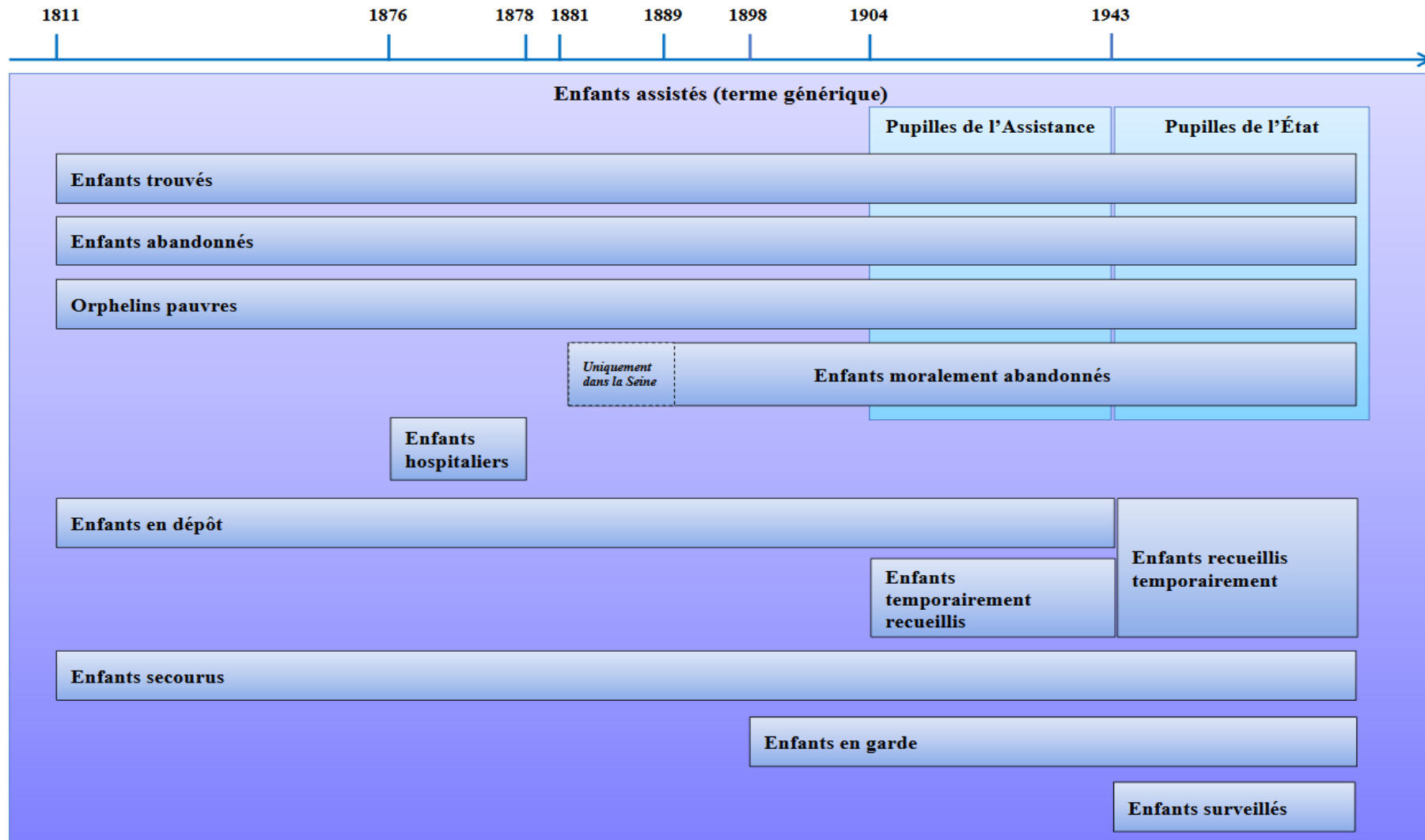
- À partir de 1906, la mise en dépôt de l'enfant est un préalable à l'entrée définitive dans la catégorie des pupilles de l'Assistance.
- Les **placements judiciaires** décidés par le juge des enfants (notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance éducative à partir de 1945) constituent une mesure spécifique de suivi judiciaire des mineurs. Dans ce cadre, les services de l'aide sociale à l'enfance ([l'ASE, créée en 1953](#)) sont chargés d'exécuter les décisions (accompagnement des familles, hébergement des mineurs en foyer etc.).



=> [Consulter la présentation des fonds relatifs à la justice des mineurs et à la protection judiciaire de la jeunesse](#)

Ne pas confondre le statut de **pupille de l'Assistance** avec celui de **pupille de la Nation**. Ce dernier, instauré par la loi du 27 juillet 1917 appliquée en 1918, concerne les orphelins de guerre.

Évolution des dénominations des enfants assistés



2

Présentation des fonds d'archives

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement Établissement d'accueil	Où chercher ? (Instrument de recherche en ligne ou en salle de lecture)	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Dépôt à l'hospice et admission	Enfants exposés, enfants trouvés, abandonnés, en dépôt	D2HDEPOT/ENFANTS TROUVÉS	1639-1838	Registres chronologiques (1689-1838). Procès-verbaux d'admission (1639-1838). Dossiers individuels (1810-1838).
	Enfants exposés, enfants trouvés et abandonnés	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants trouvés)	1705-1878	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants revenant de nourrices ou abandonnés âgés de plus de 2 ans. Orphelins.	ENFANTS ASSISTÉS (hospice du Faubourg Saint-Antoine)	1713-1870	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants d'indigents et orphelins pauvres. Orphelins.	ENFANTS ASSISTÉS (hospice de la Pitié)	1694-1810	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Indigents et ouvroir pour femmes orphelines	ENFANTS ASSISTÉS (hospice de la Barrière de Sèvres)	1794-1837	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Enfants trouvés, abandonnés et orphelins. Enfants moralement abandonnés	ENFANTS ASSISTÉS (hospice des enfants assistés)	1792-1939	Procès-verbaux d'admission. Dossiers individuels d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants	D3X4	1743-1930	Répertoires alphabétiques d'admission.
		D4X4	1839-1930	Répertoires chronologiques d'admission.
		D5X4	1639-1930	Dossiers individuels d'admission.
	Toutes les catégories d'enfants (hôpital Saint-Vincent-de-Paul)	2479W 190-219	1942-1969	Registres des entrées.
	Enfants trouvés et assistés	D2HDEPOT/ENFANTS TROUVÉS	1647-1919	Documents figurés et objets rattachés aux dossiers des enfants trouvés ou assistés.

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement Établissement d'accueil	Où chercher ? (Instrument de recherche en ligne ou en salle de lecture)	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Transport	Enfants convoyés à la campagne	ENFANTS ASSISTÉS 1077-1099	1900-1914	Registres de convois d'enfants.
		2479W 184-188	1939-1949	Registres de convois d'enfants.
Placement à la campagne	Agence d'Abbeville (Somme)	D6X4 1-88	1826-1919	Dossiers individuels de placement.
	Agence d'Alençon (Orne)	D6X4 1174-1290	1883-1930	
	Agence d'Arras (Pas-de-Calais)	D6X4 89-102	1891-1919	
	Agence d'Autun (Saône-et-Loire)	D6X4 1172-1773	1855-1926	
	Agence d'Auxerre (Yonne)	D6X4 420-795	1919-1943	
	Agence de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	D6X4 250-324, 1291-1355	1865-1930	
	Agence d'Écommoy (Sarthe)	D6X4 108-249	1837-1934	
	Agence de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)	D6X4 103-107	1866-1919	
	Agence de Moulins (Allier)	D6X4 404-419	1880-1919	
	Agence de Vichy (Allier)	D6X4 885-1171	1867-1954	
	Agence de placement puis service d'accueil et de placement familial de Bellême (Orne)	2961W	1904-2000	Registre matricules des admissions, répertoires alphabétiques des enfants, carnets d'effectifs.
Fonctionnement des agences de placement et des services centraux parisiens	Toutes agences et services	ENFANTS ASSISTÉS 528-2980 ; sous série DIX4	Vers 1729-1952	Rapports d'inspection et de contrôle.

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement Établissement d'accueil	Où chercher ? (Instrument de recherche en ligne ou en salle de lecture)	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Prise en charge par des établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance	Centre professionnel et foyer de Vaugirard (Paris)	3758W 40-140	1936-1974	Dossiers individuels.
	Asile Ledru-Rollin puis Maison maternelle Ledru-Rollin de Fontenay-aux-roses (Hauts-de-Seine)	2687W 6-7	1899-1914	Registres d'entrées.
	Maison maternelle Jean-Baptiste Dumas puis centre Marie Béquet de Vienne (Paris)	2655W 2	1947-1958	Répertoire des admissions.
	Asile Michelet puis Maison maternelle Michelet (Paris)	2014W 1-58	1893-1982	Répertoires alphabétiques des admissions et registres chronologiques des admissions.
	Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert de Montévrain (Seine-et-Marne)	2685W 1-159	1851-2005	Dossiers individuels.
	Centre éducatif et de formation professionnelle Les Caillouets de Bénerville (Calvados)	2741W 1-8	1963-1980	Dossiers individuels.
	Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux (Yvelines)	2742W 1	1969-1981	Registre d'entrée.
	Centre éducatif et de formation professionnelle Le Nôtre de Villepreux (Yvelines)	2958W 1-44 ; 125-132	1865-1957	Dossiers individuels et registres de suivi des enfants.

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement Établissement d'accueil	Où chercher ? (Instrument de recherche en ligne ou en salle de lecture)	Dates du fonds	Typologies documentaires principales
Prise en charge par des établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance (suite)	Asile Saint-Joseph puis Fondation Gréban de Pontourny puis Centre éducatif et de formation professionnelle de Pontourny (Indre-et-Loire)	2986W 1-12 ; 20-37	1922-1972	Répertoires et registres d'admissions ; dossiers de placement.
	Hôpital de Forges-Les-Bains et Orphelinat Riboutté-Vitallis (Essonne)	2686W 1-27 ; 33-37	1960-1996	Répertoires des admissions des enfants ; registres des entrées des enfants.
	Orphelinat Sainte-Jeanne à Enghien (Val-d'Oise)	2875W 1	1889-1973	Registre matricule des pensionnaires.
	Orphelinat Prévost puis institution départementale Gabriel-Prévost de Cempuis (Oise)	3499W 2	1875-1894	Liste nominative des enfants admis.
	Institution départementale Gabriel-Prévost de Cempuis (Oise)	1335W 1-78 (instrument de recherche consultable uniquement en salle de lecture auprès des présidents de salle)	1874-1983	Dossiers d'élèves.

Étape du parcours de l'enfant	Catégories d'enfants Agences de placement Établissement d'accueil	Où chercher ? (Instrument de recherche en ligne ou en salle de lecture)	Dates des fonds	Typologies documentaires principales
Administration générale	Toutes catégories d'enfants	ENFANTSASSISTES 528 à 2980, sous-série D1X4	Vers 1729-1952	Suivi de la situation des enfants : Registres d'envois en nourrices, registres de baptêmes et de décès, décisions d'abandon, de réintégration, répertoires et décisions de placements en pension ou en apprentissage.

Clés d'accès vers les documents d'admission

Répertoires alphabétiques d'admission (1742-1930)

Numérisés jusqu'en 1930, ces répertoires annuels et classés par ordre alphabétique au nom de l'enfant, indiquent le numéro **matricule** attribué permettant de consulter le registre puis le procès-verbal d'admission.



Avant 1761, les répertoires alphabétiques sont classés par prénoms d'enfants et il est précisé le numéro de la page du registre chronologique d'admission correspondant.

85. D-16

Répertoire alphabétique des Noms des Malades.

NUMÉROS DU REGISTRE des ENTRÉES.	NOMS.	PRÉNOMS.
	Janvier	
3	Albert	Charles, Paul
13	Allais	Maria, Blaise.
20	Apollinaire	
62	Alexandre	
89	Aubert	Louise
146		Amélie
180		Anastasia
183	Anon	Peloir
229	Antoine	Yvan
230	Antoine	Gonillaume
252		Antonette
255	Alloy	Philippe, Charles.
262	Amelle	Sebastienne
273	Auberger	Joseph, Louis
325	Auvray	Thérèse
416	Alexandre	
432	Asselin	Maria, Caroline
442	Avril	Nicolas.
461	Amelle	
477	Arthe	Charlotte, Blaise
489	Arsonne	Pierre

Répertoire alphabétique d'admission, janvier 1830. accessible sur www.archives.paris.fr, en version numérisée. Archives de Paris, D2HET 65.

Clés d'accès vers les documents d'admission

Registres chronologiques d'admission (1689-1930)

Ces registres numérisés consignent les nom, prénoms et le matricule attribué à l'enfant, le nom de la nourrice et le lieu d'envoi à la campagne.



Dès 1814 : sont précisés les date et lieu de naissance de l'enfant ; noms, profession et adresse des parents lorsqu'ils sont connus ; description de la layette et des papiers ou objets trouvés sur le nourrisson.

À partir de 1829 : indication uniquement des nom, prénoms, matricule, date et lieu de naissance de l'enfant ; identité des parents ; date et circonscription de placement à la campagne.

Dès 1871 : ajout de l'adresse et la profession des parents et précision de la raison de l'abandon.

Archives de Paris. Tous droits réservés.

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS DE L'ENFANT	ENFANTS PRÉSUMÉS		RENSEIGNEMENTS SUR LES PÈRES ET MÈRES, etc.	DATES DE NAISSANCE ou DES PÈRES	LIEUX DE NAISSANCE	SURNOMS	ENVOI EN NOURRISSURE		DATES DE DÉCÈS DES ENFANTS		OBSERVATIONS
		LÉGITIMES	ILLÉGITIMES					DATES	DESTINATION	à l'Église	ou à l'État	

Du 3 Janvier 1830.

32.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
33.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
34.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
35.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
36.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
37.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
38.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
39.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
40.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							

Du 11 Janvier 1830.

41.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
42.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
43.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
44.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
45.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
46.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
47.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
48.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
49.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
50.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
51.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
52.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
53.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
54.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
55.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
56.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
57.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
58.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
59.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
60.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
61.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
62.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
63.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS DE L'ENFANT	ENFANTS PRÉSUMÉS		RENSEIGNEMENTS SUR LES PÈRES ET MÈRES, etc.	DATES DE NAISSANCE ou DES PÈRES	LIEUX DE NAISSANCE	SURNOMS	ENVOI EN NOURRISSURE		DATES DE DÉCÈS DES ENFANTS		OBSERVATIONS
		LÉGITIMES	ILLÉGITIMES					DATES	DESTINATION	à l'Église	ou à l'État	

Du 3 Janvier 1830.

32.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
33.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
34.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
35.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
36.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
37.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
38.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
39.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
40.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							

Du 11 Janvier 1830.

41.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
42.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
43.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
44.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
45.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
46.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
47.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
48.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
49.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
50.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
51.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
52.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
53.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
54.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
55.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
56.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
57.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
58.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
59.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
60.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
61.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
62.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							
63.	Andréas	Marie		1	Enfant de la nourrice							

Registre chronologique d'admission, janvier 1830. Accessible sur www.archives.paris.fr, en version numérisée. Archives de Paris, D2HET 319.

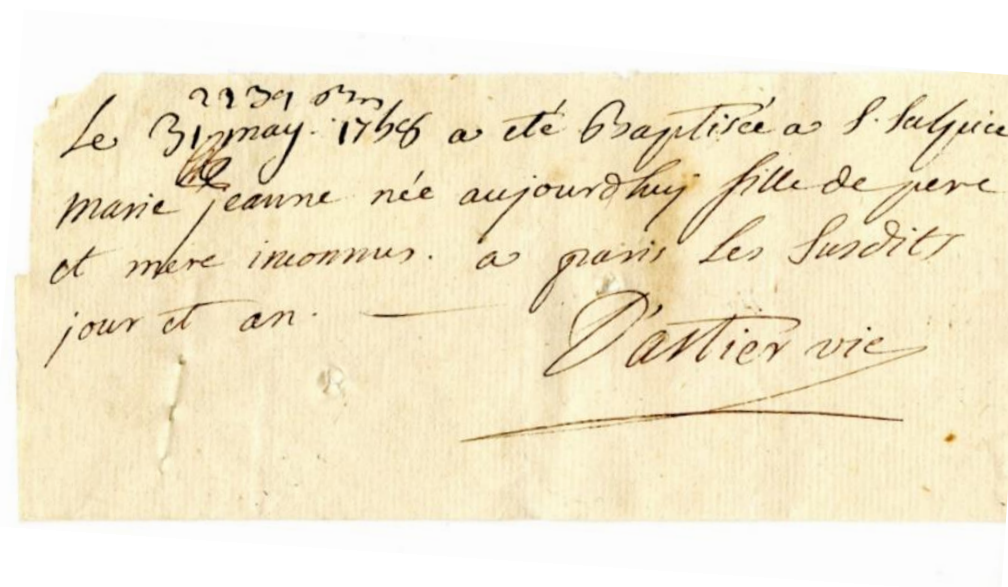
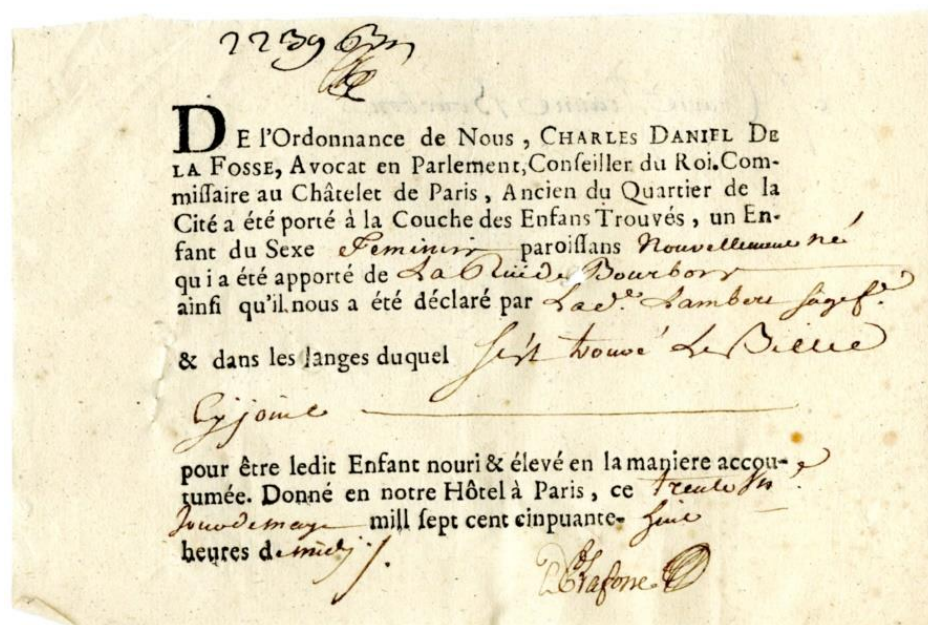
Documents relatifs à l'admission

Procès-verbal d'admission (1638-1838)

Il est souvent accompagné au XIX^e siècle d'un bulletin de naissance ou d'un extrait d'acte de baptême.



Reportez-vous à [l'instrument de recherche](#) spécifique, pour trouver la cote du carton contenant le procès-verbal d'admission recherché.



Procès-verbal d'admission n° 2339 bis, avec certificat de baptême. mai 1758. Archives de Paris, D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES 632.

Documents relatifs à l'admission

Dossier d'admission (1839-1930)

Il rassemble tous les documents administratifs, médicaux, socio-éducatifs et juridiques relatifs à l'accompagnement de l'enfant de son admission jusqu'à la fin de l'intervention de l'admission, c'est-à-dire à sa majorité.

Le contenu des dossiers varie en fonction de l'époque à laquelle ils ont été produits et du statut de l'enfant. Il peut contenir notamment les pièces suivantes : procès-verbal d'abandon, bulletin de naissance, extrait d'acte de baptême, message de la mère ou signe de reconnaissance. Les dossiers s'étoffent à partir de 1839 avec la présence de nouvelles pièces : bulletin de renseignements complétés par le déposant (après 1852), demandes de placement en nourrice, certificats médicaux, comptes de pupilles, demandes d'autorisation au mariage, attributions de dots (mariage, apprentissage), propositions de récompenses, certificats de bonnes vies et mœurs, rapports, correspondance...



- Cette série de dossiers est incomplète jusqu'en 1871.
- Le dossier d'admission peut contenir également le dossier de placement (dossiers fusionnés par l'administration).
- Les abréviations « mnd » ou « pnd » signifient : mère ou père non dénommé(e).

1110
29 jan. 88
17

SERVICE
DES ENFANTS ASSISTÉS
du Département de la Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité
Monétour — N. 100
Administration générale de l'Assistance publique à Paris

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT UN ENFANT PRÉSENTÉ À L'HOSPICE DES ENFANTS ASSISTÉS

§ 1^{er} Renseignements sur l'Enfant abandonné

1^{er} Sexe de l'enfant. Masculin
2^o Nom et prénoms. Chabrol. Mascadin.
3^o Lieu et date de naissance. inconnu
4^o Indication de la mairie où il a été inscrit X^e arrondissement
5^o Est-il légitime ou naturel? inconnu
Dans ce dernier cas, est-il reconnu par { le père
la mère.
S'il est reconnu, à quelle date et à quelle Mairie?
6^o S'il est inconnu, désignation des vêtements dont il était couvert et des signes dont il pouvait être marqué au moment où il a été recueilli, ainsi que l'indication du lieu où il a été recueilli.
7^o Lieu de l'accouchement { à domicile?
dans les hôpitaux
chez les sages-femmes?
8^o L'enfant appartient-il à un culte? (1).

Explication détaillée des motifs qui ont amené l'abandon de l'enfant et renseignements particuliers

L'enfant, comme il est dit plus haut, a été trouvé abandonné le 25 janvier 1888, entre les bras d'un homme et d'une femme, au service de la Mairie, par le portier de la Mairie, 26, rue de Chabrol. Il paraît âgé de 10 jours environ.

1. S'il est catholique, indiquer la date et le lieu du baptême. — Le baptême n'est conféré à l'hospice qu'aux enfants pour lesquels il est expressément réclamé par les parents ou déposants.

Extrait du bulletin de renseignements du dossier d'admission d'un enfant assisté en 1888. Archives de Paris, D5X4 926.

Documents relatifs au placement

Dossier de placement (1819-1943)

Il est tenu par **une agence de placement située en province** sous l'autorité de l'administration parisienne et renseigne sur le suivi de l'enfant, le placement en nourrice.

Il contient notamment : fiches de suivi du placement, carnet médical, certificats médicaux, bulletins scolaires ou d'apprentissage, contrats d'engagement, relevés de compte épargne, demande d'autorisation de mariage, correspondance...



- Cette série de dossiers est incomplète (voir p.22 relative aux sources non conservées aux Archives de Paris).
- Le dossier de placement est parfois rassemblé avec le dossier d'admission (dossiers fusionnés par l'administration).
- Il ne contient **pas d'éléments sur les origines de l'enfant**.

ENFANTS ASSISTÉS DE LA SEINE

NOM : Dembourg

Prénom : Constance

Né le 22 Avril 1838

Admis le 18 11 N° 113

Placé à Calonne

HISTORIQUE.

Fille d'une domestique, née à Calonne le 22 avril 1838 et prise par la Seine-Nourriture le 18 nov 1840.

Supprimé le 21/1/1913

Décédée le 4 mars 1893.

ENFANTS ASSISTÉS DE LA SEINE

Agence d'Abbeville

N° 113

Nom : Dembourg

Prénom : Constance

Né le 22 Avril 1838

Admis le 18 11

Vacciné le

arrive le

DATES	NOM	COINTEMENT	SECTEUR	GAGES
1840	Dembourg	Calonne	12	12

Décédée le 4 mars 1893.

Agence de placement d'Abbeville (département de la Somme), dossier d'un enfant admis en 1840. Archives de Paris, D6X4 3 (extraits).

Objets et documents figurés

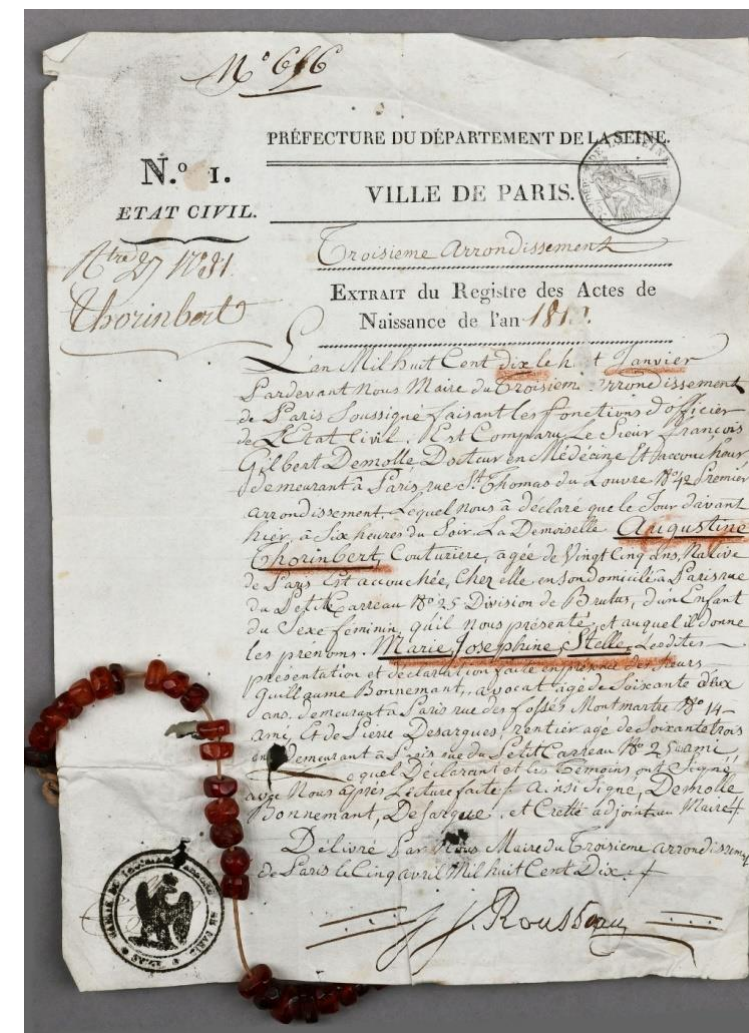
Des documents illustrés ou d'objets en deux dimensions, originellement contenus les dossiers d'admission entre 1647 et 1914 (photographies, cartes à jouer avec message de la mère, rubans, médailles etc.), sont ponctuellement extraits des dossiers d'origine et intégrés dans des conditionnements appropriés pour assurer leur bonne conservation dans la durée.



Reportez-vous à [l'instrument de recherche](#) spécifique, pour connaître quelles pièces ont été extraites des dossiers.

prenez soin de cet enfant il sera réclamé un jour de ses
parens. on desire qu'il se nomme emma frederic dumond

Message trouvé sur un enfant abandonné, 1809. Archives de Paris, D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES 1147(2)



Collier attaché à un acte de naissance, 1812.
Archives de Paris, D2HDEPOT/ENFANTSTROUVES 1168(1)

Sources complémentaires aux dossiers

Des registres d'envoi à la campagne ou des feuilles de convois, des bordereaux de meneurs : voir [l'inventaire en ligne](#).

ENFANTS envoyés en nourrice ou placés dans la Sous-Préfecture d' *Nevaloy*.

NOMINOS des COLLÈGES.	NOMS DES ENFANTS.	DATES de NAISSANCE.	NOMS des NOURRICES.	DOMICILE DES NOURRICES.		DATES DES DÉCÈS.													
				COMMUNES.	ARRONDISSEMENTS.	1 ^{er} jour.	2 ^e jour.	3 ^e jour.	4 ^e jour.	5 ^e jour.	6 ^e jour.	7 ^e jour.	8 ^e jour.	9 ^e jour.	10 ^e jour.	11 ^e jour.	12 ^e jour.	13 ^e jour.	14 ^e jour.
				D ^e 3 Janvier.															
466	Limal	20 jan. 1830	f ^{ie} Duche	f ^{ie} (Goussier)															
471	Limal	24 2	f ^{ie} Roy																
473	Limal	31 2	f ^{ie} Ruclet	(Coullet)															
477	Limal	1 ^{er} fév.	f ^{ie} Limal																
481	Limal	21 jan.	f ^{ie} Raffard	(Amier)															
482	Limal	1 ^{er} fév.	f ^{ie} (Goussier)	Bray															
484	Limal	21 jan.	f ^{ie} Gaudin	(Coullet)															
486	Limal	24 2	f ^{ie} Ruclet	Bray															
487	Limal	1 ^{er} fév.	f ^{ie} (Goussier)																
488	Limal	21 jan.	f ^{ie} Limal	(Goussier)															
				D ^e 8 Mars.															
1011	Milieu	6 Mars	f ^{ie} (Goussier)																
1012	Milieu	6 2	f ^{ie} (Goussier)																
1016	Milieu	23 fév.	f ^{ie} (Goussier)	bon de place															
1017	Milieu	2 Mars	f ^{ie} (Goussier)	Bray															
1018	Milieu	5 2	f ^{ie} (Goussier)																
1019	Milieu	6 2	f ^{ie} (Goussier)																
1020	Milieu	6 2	f ^{ie} (Goussier)																
1021	Milieu	13 Mars	f ^{ie} (Goussier)	Bray															
1022	Milieu	27 fév. 1830	f ^{ie} (Goussier)																
1023	Milieu	5 Mars	f ^{ie} (Goussier)																
1024	Milieu	5 2	f ^{ie} (Goussier)	(Coullet)															
1025	Milieu	4 2	f ^{ie} (Goussier)																
1026	Milieu	4 2	f ^{ie} (Goussier)	bon de place															
1027	Milieu	5 2	f ^{ie} (Goussier)	Bray															
1028	Milieu	6 2	f ^{ie} (Goussier)																
1029	Milieu	6 2	f ^{ie} (Goussier)																
1030	Milieu	5 2	f ^{ie} (Goussier)	bon de place															

Registre d'envoi à la campagne (1841). Archives de Paris, ENFANTSASSISTES 2812.

ENFANT du Sexe
féminin
nommé *Lalouette*
Henry
âgé de *quatorze*
ans
N^o. *372*.

HOSPICES CIVILS DE PARIS.
1^{re} DIVISION. 2^e SECTION.
BUREAU DU PLACEMENT.
RAMENÉ *Remis de son père le 21 Avril 1804.*
Département d' *Seine*
Arrondissement d' *Paris*
MENEUR, le Citoyen *Chausson*

ORPHELIN.

AUJOURD'HUI *22 prairial* an 12 de la République Française, l'Administration des Hospices civils de Paris, en exécution de son Arrêté du 24 brumaire an XII, voulant procurer un établissement à *Henry Lalouette* Elève de l'Hospice des Orphelins âgé de *14 ans* reçu audit Hospice le *10 Mars 1804* enregistré sous le N^o. *372* a remis et confié le susdit *Henry Lalouette* sous le N^o. *372* à *Laf. Petit, sous-ord. sup. de l'asile* pour être ensuite remis entre les mains de *M. Siquet, cultivateur* sur la commune de *Montigny*.

lequel justifie de bonnes vie et mœurs par le Certificat de *M. Siquet, cultivateur* aux conditions suivantes, savoir: de garder le dit Elève jusqu'à l'âge de douze ans accomplis, conformément à l'Arrêté du

HABILLEMENT, donné le *2 prairial* an 12

Extrait d'un bordereau de meneur, 2 prairial an XII (22 mai 1804). Archives de Paris, ENFANTSASSISTES 2512.

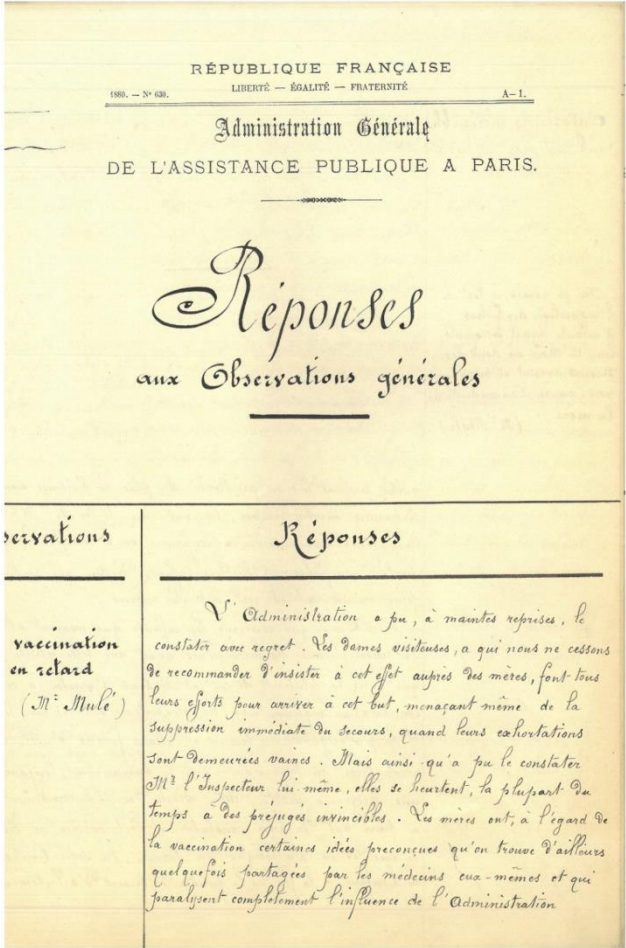
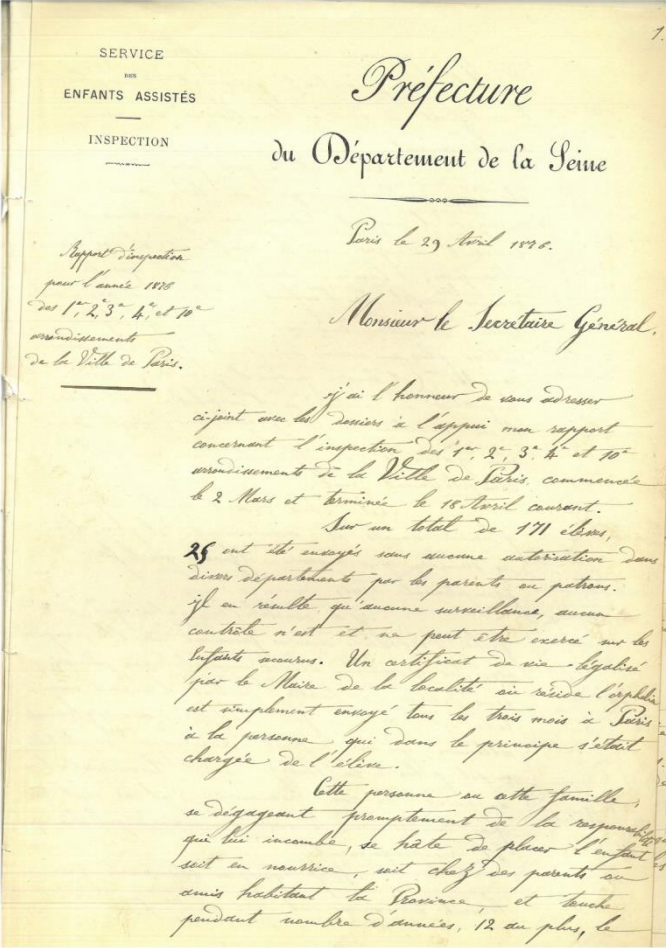
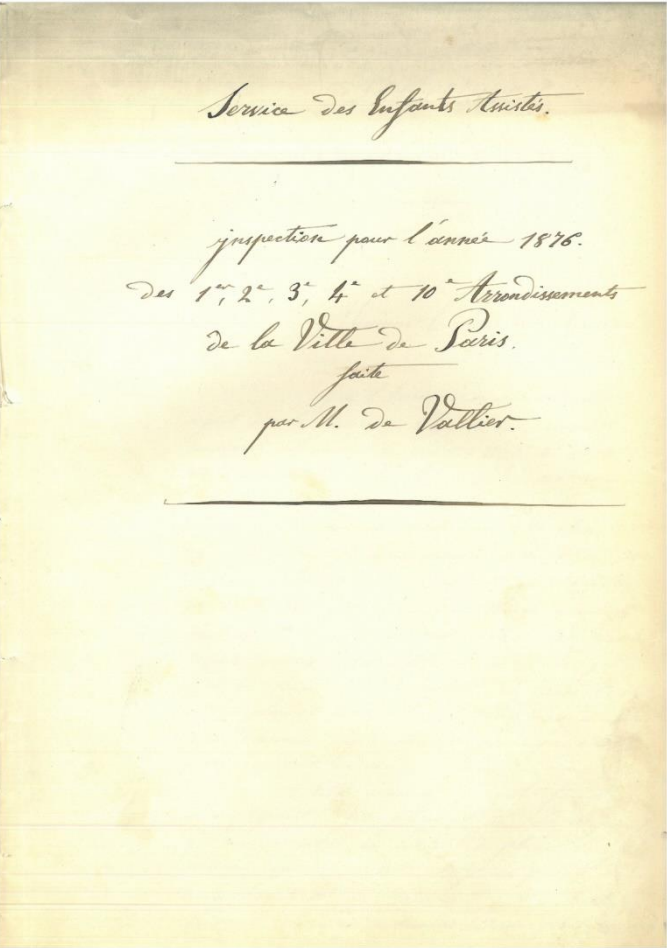
Sources complémentaires aux dossiers

Des documents provenant des services préfectoraux puis départementaux en charge des enfants assistés (placements à la campagne, en centres professionnels, en maisons maternelles...) : [voir l'instrument de recherche en ligne](#).

REPUBLICQUE FRANÇAISE	
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ	
Administration Générale	
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS	
MOTIF: <i>Stablissem de Porquerolles (E. d'Hyères)</i>	
<i>Enfant assisté placé au 1^{er} avril 1885</i>	
7609	<i>Jaeger Louis né le 29 janvier 1864</i>
17508	<i>Lelièvre Louis né le 22 octobre 1864</i>
260	<i>Godard Luc né le 9 janvier 1865</i>
49240	<i>Lenud Charles né le 5 mars 1865</i>
12770	<i>Claudine Alfred né le 20 juin 1865</i>
14,233	<i>Hettinger Edouard né le 8 novembre 1865</i>
14,955	<i>Bakjal Emile né le 9 X^{re} 1865</i>
48,287	<i>Saudry Dénis né le 15 mars 1866</i>
51,472	<i>Maus Luc né le 1^{er} avril 1866</i>
16,273	<i>Arnand Louis né le 2 avril 1866</i>

Extrait d'une liste des enfants admis à la colonie agricole de Porquerolles (Var) en avril 1885. Archives de Paris, D1X4 401.

Sources complémentaires aux dossiers



Extraits de rapports d'inspection et de réponses de l'administration (1876-1884). Archives de Paris, D1X4 388.

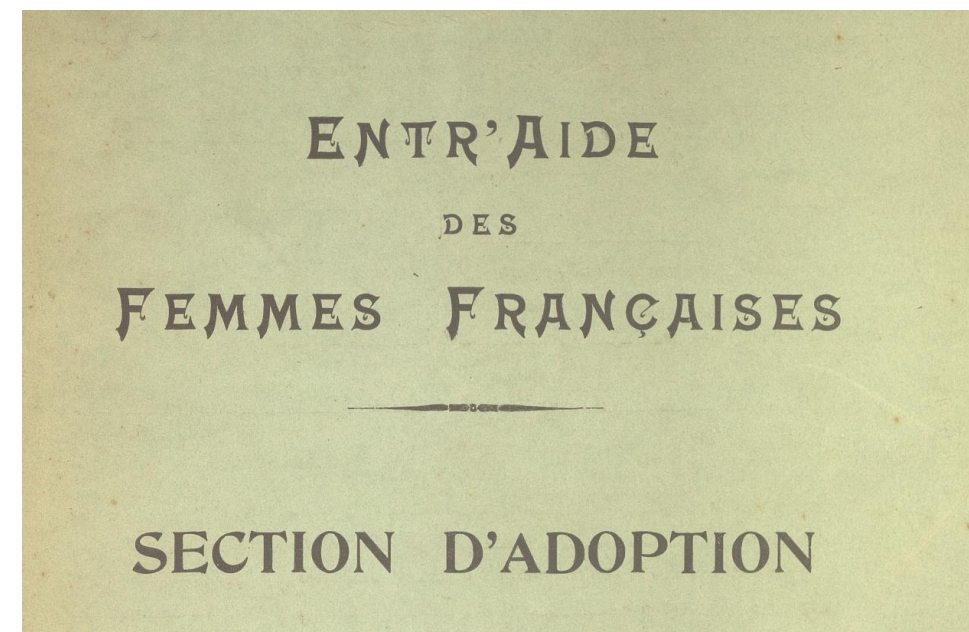
Sources complémentaires aux dossiers

Des documents émanant **d'œuvres privées d'adoption** :

- la Ligue pour la protection des mères abandonnées et de l'enfance en détresse ([D84Z](#), 1925-1981) ;
- la Croix-Rouge française ([D17J](#), 1941-1965) ;
- l'Œuvre de l'Immaculée Conception ([D1J 31](#), 1946-1976) ;
- l'Entraide des femmes françaises (4227W, 1920-1932).



=> Consultez les instruments de recherche correspondant en ligne ou en salle de lecture.



Page de couverture d'un dossier de l'Entraide des femmes françaises.
Archives de Paris, versement 4227W.

Fonds d'archives non conservés aux Archives de Paris

Dossiers individuels d'admission à partir de 1931 : ceux-ci sont conservés par la direction des solidarités (DSOL) de Paris (Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance - Bureau du droit et de l'adoption - Pôle Communication et Agrément - 54 avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris).

Les demandes d'accès sont à adresser par mail à DSOL-EPA@paris.fr et DSOL-BDA-EPA@paris.fr **Dossiers de placement de certaines agences :** les archives de quelques agences de placement sont conservées par d'autres services :

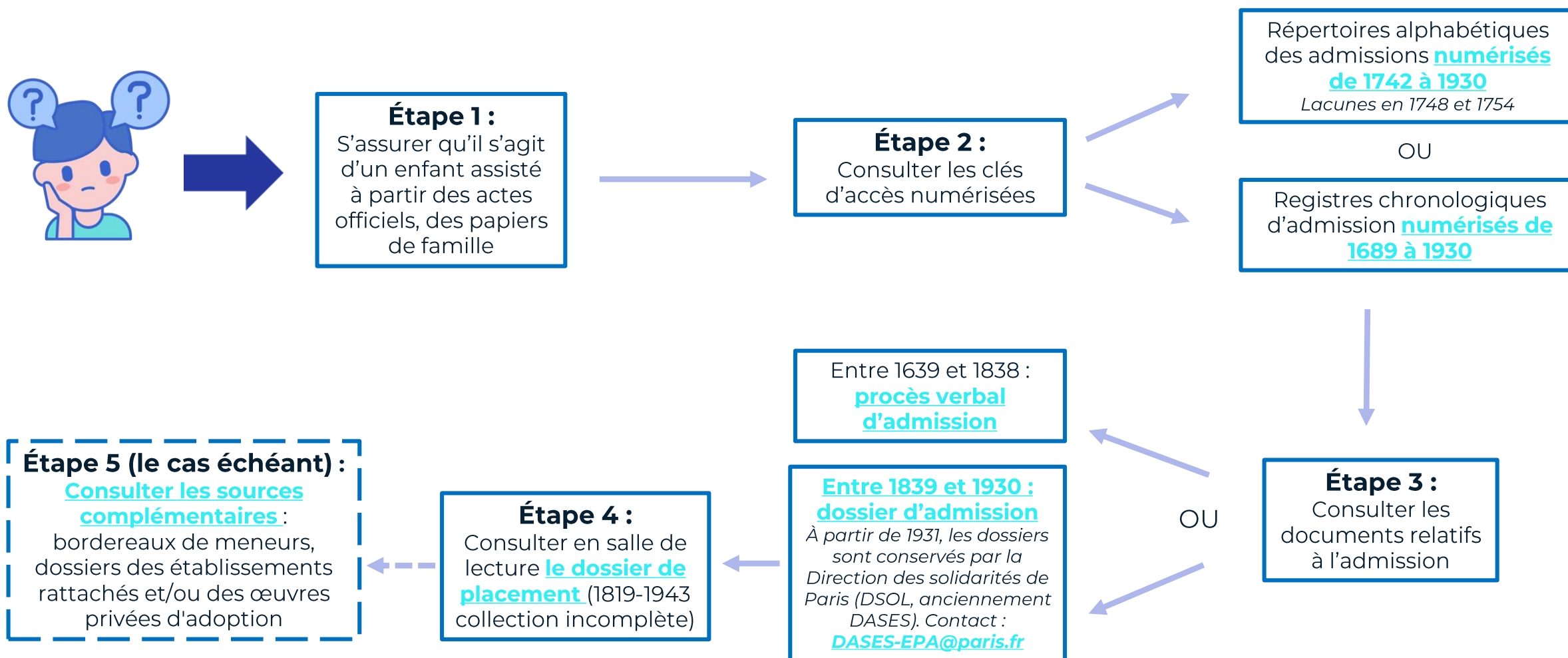
- Aux Archives départementales du Val-de-Marne : agences de Decize, Prémercy (Nièvre) ;
- Aux Archives départementales des Hauts-de-Seine : dossiers des **personnes nées après 1946** des agences de Saint-Amand-Montrond (Cher), La Châtre (Indre), Saint-Pourçain-sur-Sioule, Montluçon (Allier). Les dossiers les plus anciens sont conservés toujours par la DSOL ; les demandes d'accès sont à adresser à DSOL-EPA@paris.fr et DSOL-BDA-EPA@paris.fr ;
- À la direction des Solidarités (DSOL) : elle conserve toujours des dossiers des agences de Montluçon, Moulins, Saint-Pourçain, Vichy (Allier), Angoulême (Charente), Saint-Amand-Montrond (Cher), Limoges (Haute-Vienne), Antony (Hauts-de-Seine), La Châtre (Indre), Blois (Loir-et-Cher), Alençon, Bellême (Orne), Arras, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Ecommoy (Sarthe), Abbeville (Somme), Auxerre (Yonne).

Les demandes d'accès sont à adresser à : DSOL-EPA@paris.fr et DSOL-BDA-EPA@paris.fr

3

Méthode de recherche

Une recherche par étapes (détail pages suivantes)



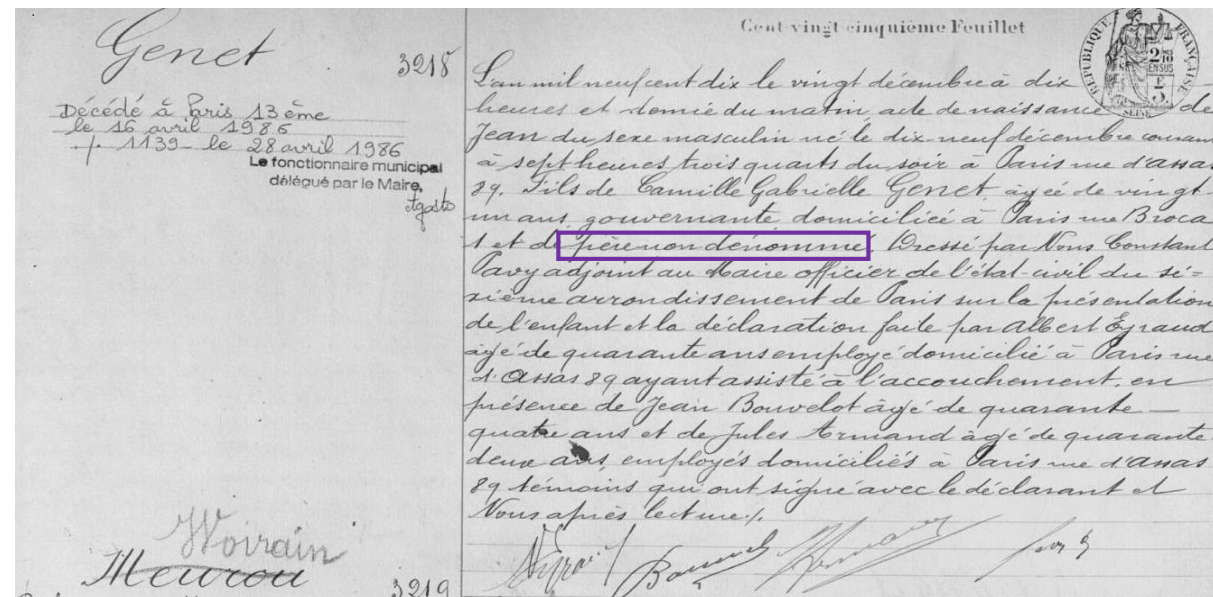
Étape 1 : s'assurer qu'il s'agit d'un enfant assisté

Certaines indications trouvées dans des documents attestent de la prise en charge d'un enfant par les services de l'Assistance publique :

- mention « enfant assisté de la Seine » dans son registre matricule militaire,
- mention « ancien élève des hospices de la Seine » dans un acte de mariage,
- certificat d'origine où figure le numéro matricule de l'enfant trouvé en pièce annexe d'un acte d'état civil reconstitué (avant 1860) ou dans les papiers de famille,
- livret d'enfant assisté retrouvé dans des papiers de famille où figurent la catégorie, l'année d'admission et le matricule de l'enfant.

Des indices repérés dans des documents peuvent évoquer la prise en charge d'un enfant par les services de l'Assistance publique :

- cas des parents non mentionnés sur l'acte de mariage,
- mention « père et mère non dénommés » (abrégé : PND ou MND) apparaissant dans un document officiel.



Exemple de l'acte de naissance de Jean Genet, né le 19/12/1910, « de père non dénommé », Paris 6^e arr. Archives de Paris, 6N 258.

Étape 2 : consulter les clés d'accès numérisées sur www.archives.paris.fr



ARCHIVES

Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS
PRATIQUES

RECHERCHES

ARCHIVES
NUMÉRISÉES

OFFRE ÉDUCATIVE

OFFRE
CULTURELLE

VOS ARCHIVES

[Accueil](#) > [Archives numérisées](#) > [Sources généalogiques complémentaires](#) > Admission des enfants assistés

L'administration en charge des enfants assistés établit plusieurs types de documents nécessaires à son activité, notamment :

- les registres chronologiques (1689-1930) qui listent les enfants, par ordre de prise en charge par l'administration (admission). Y sont consignés des éléments succincts liés à l'enfant recueilli, auquel un numéro d'ordre ou numéro matricule est attribué,
- les répertoires alphabétiques (1742-1930) qui répertorient les enfants par année d'admission et par ordre alphabétique de nom ou de prénom. Ils permettent (à partir de 1761) de connaître le numéro matricule de l'enfant,
- les procès-verbaux (1639-1838), puis dossiers individuels d'admission (1839-1930), par ordre chronologique et numéro matricule,
- les dossiers de placement (1826-1943), par agence locale où l'enfant a été envoyé, par ordre chronologique et numéro matricule.

Accéder à l'état synthétique des sources permettant de suivre le parcours d'un enfant assisté.

A noter : pour les registres chronologiques, seules les années 1689 à 1838 sont actuellement disponibles en ligne.

L'ensemble des répertoires alphabétiques est disponible.

➤ [Registres chronologiques \(1689-1838\)](#)

➤ [Répertoires alphabétiques \(1742-1930\)](#)



Cliquer sur
les liens

Étape 2 - consulter les clés d'accès numérisées : les répertoires alphabétiques des admissions (1742-1930)

Remplir le formulaire, puis cliquer sur rechercher.

Année d'admission (1742-1930)

1911

Nom ou prénom de l'enfant

GENET

Catégorie d'admission

RECHERCHER



Accueil > Archives numérisées > Sources généalogiques complémentaires > Admission des enfants assistés > Répertoires alphabétiques des admissions (1742-1930) > Résultat de la recherche

Résultat de la recherche

Commence à	Termine à	Année	Catégorie d'admission	Cote	
D	H	1911	Pupilles de l'Assistance	D3X4 125	 (24 images)
F	G	1911	Enfants moralement abandonnés devenus temporairement recueillis	D3X4 143	 (3 images)
F	G	1911	Enfants en dépôt	D3X4 205	 (6 images)
G	H	1911	Enfants moralement abandonnés devenus temporairement recueillis	D3X4 143	 (3 images)

Cliquer sur l'œil pour accéder aux images

Affichage des résultats en fonction des catégories d'admission :

Étape 2 - consulter les clés d'accès numérisées : les répertoires alphabétiques des admissions (affichage du registre)

1911, Pupilles de l'Assistance - Visionneuse - Archives de Paris - Google Chrome
archives.paris.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUlO3M6MTA6IjwMjMtMDQzMjU0O3M6MTA6InR5cGVzZm9uZHMlO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsljzOjQ6InJlZjEiO2k6MTI7czo0OiJyZWYyIjtpOjEwNDc1O3M6MTY6InZpc2l2bm5ldXNlX2h0bWwiO2I6MTzOjlxOjI2aXN...

PARIS ARCHIVES 1911, Pupilles de l'Assistance D3X4 125

REPERTOIRE ALPHABETIQUE DES NOMS DES MALADES D-11

NOM	PRENOM	NUMERO
Gautier	Marguerite	192.791
Gaugy	Cécile	192.792
Gavada	Lucie	192.793
Gavignaux	Lucie	192.794
Gavignaux	Lucie	192.795
Gavignaux	Lucie	192.796
Gavignaux	Lucie	192.797
Gavignaux	Lucie	192.798
Gavignaux	Lucie	192.799
Gavignaux	Lucie	192.800
Gavignaux	Lucie	192.801
Gavignaux	Lucie	192.802
Gavignaux	Lucie	192.803
Gavignaux	Lucie	192.804
Gavignaux	Lucie	192.805
Gavignaux	Lucie	192.806
Gavignaux	Lucie	192.807
Gavignaux	Lucie	192.808
Gavignaux	Lucie	192.809
Gavignaux	Lucie	192.810
Gavignaux	Lucie	192.811
Gavignaux	Lucie	192.812
Gavignaux	Lucie	192.813
Gavignaux	Lucie	192.814
Gavignaux	Lucie	192.815
Gavignaux	Lucie	192.816
Gavignaux	Lucie	192.817
Gavignaux	Lucie	192.818
Gavignaux	Lucie	192.819
Gavignaux	Lucie	192.820
Gavignaux	Lucie	192.821
Gavignaux	Lucie	192.822
Gavignaux	Lucie	192.823
Gavignaux	Lucie	192.824
Gavignaux	Lucie	192.825
Gavignaux	Lucie	192.826
Gavignaux	Lucie	192.827
Gavignaux	Lucie	192.828
Gavignaux	Lucie	192.829
Gavignaux	Lucie	192.830
Gavignaux	Lucie	192.831
Gavignaux	Lucie	192.832
Gavignaux	Lucie	192.833
Gavignaux	Lucie	192.834
Gavignaux	Lucie	192.835
Gavignaux	Lucie	192.836
Gavignaux	Lucie	192.837
Gavignaux	Lucie	192.838
Gavignaux	Lucie	192.839
Gavignaux	Lucie	192.840
Gavignaux	Lucie	192.841
Gavignaux	Lucie	192.842
Gavignaux	Lucie	192.843
Gavignaux	Lucie	192.844
Gavignaux	Lucie	192.845
Gavignaux	Lucie	192.846
Gavignaux	Lucie	192.847
Gavignaux	Lucie	192.848
Gavignaux	Lucie	192.849
Gavignaux	Lucie	192.850
Gavignaux	Lucie	192.851
Gavignaux	Lucie	192.852
Gavignaux	Lucie	192.853
Gavignaux	Lucie	192.854
Gavignaux	Lucie	192.855
Gavignaux	Lucie	192.856
Gavignaux	Lucie	192.857
Gavignaux	Lucie	192.858
Gavignaux	Lucie	192.859
Gavignaux	Lucie	192.860
Gavignaux	Lucie	192.861
Gavignaux	Lucie	192.862
Gavignaux	Lucie	192.863
Gavignaux	Lucie	192.864
Gavignaux	Lucie	192.865
Gavignaux	Lucie	192.866
Gavignaux	Lucie	192.867
Gavignaux	Lucie	192.868
Gavignaux	Lucie	192.869
Gavignaux	Lucie	192.870
Gavignaux	Lucie	192.871
Gavignaux	Lucie	192.872
Gavignaux	Lucie	192.873
Gavignaux	Lucie	192.874
Gavignaux	Lucie	192.875
Gavignaux	Lucie	192.876
Gavignaux	Lucie	192.877
Gavignaux	Lucie	192.878
Gavignaux	Lucie	192.879
Gavignaux	Lucie	192.880
Gavignaux	Lucie	192.881
Gavignaux	Lucie	192.882
Gavignaux	Lucie	192.883
Gavignaux	Lucie	192.884
Gavignaux	Lucie	192.885
Gavignaux	Lucie	192.886
Gavignaux	Lucie	192.887
Gavignaux	Lucie	192.888
Gavignaux	Lucie	192.889
Gavignaux	Lucie	192.890
Gavignaux	Lucie	192.891
Gavignaux	Lucie	192.892
Gavignaux	Lucie	192.893
Gavignaux	Lucie	192.894
Gavignaux	Lucie	192.895
Gavignaux	Lucie	192.896
Gavignaux	Lucie	192.897
Gavignaux	Lucie	192.898
Gavignaux	Lucie	192.899
Gavignaux	Lucie	192.900

REPERTOIRE ALPHABETIQUE DES NOMS DES MALADES D-12

NOM	PRENOM	NUMERO
Gavignaux	Lucie	192.891
Gavignaux	Lucie	192.892
Gavignaux	Lucie	192.893
Gavignaux	Lucie	192.894
Gavignaux	Lucie	192.895
Gavignaux	Lucie	192.896
Gavignaux	Lucie	192.897
Gavignaux	Lucie	192.898
Gavignaux	Lucie	192.899
Gavignaux	Lucie	192.900
Gavignaux	Lucie	192.901
Gavignaux	Lucie	192.902
Gavignaux	Lucie	192.903
Gavignaux	Lucie	192.904
Gavignaux	Lucie	192.905
Gavignaux	Lucie	192.906
Gavignaux	Lucie	192.907
Gavignaux	Lucie	192.908
Gavignaux	Lucie	192.909
Gavignaux	Lucie	192.910
Gavignaux	Lucie	192.911
Gavignaux	Lucie	192.912
Gavignaux	Lucie	192.913
Gavignaux	Lucie	192.914
Gavignaux	Lucie	192.915
Gavignaux	Lucie	192.916
Gavignaux	Lucie	192.917
Gavignaux	Lucie	192.918
Gavignaux	Lucie	192.919
Gavignaux	Lucie	192.920
Gavignaux	Lucie	192.921
Gavignaux	Lucie	192.922
Gavignaux	Lucie	192.923
Gavignaux	Lucie	192.924
Gavignaux	Lucie	192.925
Gavignaux	Lucie	192.926
Gavignaux	Lucie	192.927
Gavignaux	Lucie	192.928
Gavignaux	Lucie	192.929
Gavignaux	Lucie	192.930
Gavignaux	Lucie	192.931
Gavignaux	Lucie	192.932
Gavignaux	Lucie	192.933
Gavignaux	Lucie	192.934
Gavignaux	Lucie	192.935
Gavignaux	Lucie	192.936
Gavignaux	Lucie	192.937
Gavignaux	Lucie	192.938
Gavignaux	Lucie	192.939
Gavignaux	Lucie	192.940
Gavignaux	Lucie	192.941
Gavignaux	Lucie	192.942
Gavignaux	Lucie	192.943
Gavignaux	Lucie	192.944
Gavignaux	Lucie	192.945
Gavignaux	Lucie	192.946
Gavignaux	Lucie	192.947
Gavignaux	Lucie	192.948
Gavignaux	Lucie	192.949
Gavignaux	Lucie	192.950
Gavignaux	Lucie	192.951
Gavignaux	Lucie	192.952
Gavignaux	Lucie	192.953
Gavignaux	Lucie	192.954
Gavignaux	Lucie	192.955
Gavignaux	Lucie	192.956
Gavignaux	Lucie	192.957
Gavignaux	Lucie	192.958
Gavignaux	Lucie	192.959
Gavignaux	Lucie	192.960
Gavignaux	Lucie	192.961
Gavignaux	Lucie	192.962
Gavignaux	Lucie	192.963
Gavignaux	Lucie	192.964
Gavignaux	Lucie	192.965
Gavignaux	Lucie	192.966
Gavignaux	Lucie	192.967
Gavignaux	Lucie	192.968
Gavignaux	Lucie	192.969
Gavignaux	Lucie	192.970
Gavignaux	Lucie	192.971
Gavignaux	Lucie	192.972
Gavignaux	Lucie	192.973
Gavignaux	Lucie	192.974
Gavignaux	Lucie	192.975
Gavignaux	Lucie	192.976
Gavignaux	Lucie	192.977
Gavignaux	Lucie	192.978
Gavignaux	Lucie	192.979
Gavignaux	Lucie	192.980
Gavignaux	Lucie	192.981
Gavignaux	Lucie	192.982
Gavignaux	Lucie	192.983
Gavignaux	Lucie	192.984
Gavignaux	Lucie	192.985
Gavignaux	Lucie	192.986
Gavignaux	Lucie	192.987
Gavignaux	Lucie	192.988
Gavignaux	Lucie	192.989
Gavignaux	Lucie	192.990
Gavignaux	Lucie	192.991
Gavignaux	Lucie	192.992
Gavignaux	Lucie	192.993
Gavignaux	Lucie	192.994
Gavignaux	Lucie	192.995
Gavignaux	Lucie	192.996
Gavignaux	Lucie	192.997
Gavignaux	Lucie	192.998
Gavignaux	Lucie	192.999
Gavignaux	Lucie	193.000

Noter le n° matricule de l'enfant pour poursuivre la recherche

Zoom

Défilement des pages

18 / 24

Étape 2 - consulter les clés d'accès numérisées - les répertoires alphabétiques des admissions (1742-1930) : ce qu'il faut retenir

Les **répertoires alphabétiques annuels** sont classés par ordre de nom (ou prénom avant 1761) de l'enfant et indiquent le **numéro matricule** attribué.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES MALADES		
D—16		
NUMÉROS du registre des entrées	NOMS ET PRÉNOMS	
191.279	Généreuse	Jeanne Hélène
192.102	Genet	Jean
190.766	Genet	Léonie

Exemple de l'inscription au répertoire alphabétique des admissions de Jean Genet, année 1911, catégorie pupille de l'assistance, n°192102. Archives de Paris, D3X4 125.

Commencer la recherche en privilégiant l'année de naissance de l'enfant. Généralement, l'enfant est admis lors de sa première année, mais il est parfois nécessaire de prolonger la recherche jusqu'à ses 12 ans révolus. Une fois le nom (ou prénom) de l'enfant repéré, **relever son numéro de matricule** (n°192102 pour le cas de Jean Genet) et **l'année du répertoire consulté** (1911 dans cet exemple). Ces informations permettent d'accéder directement aux documents d'admission (étape 3).



Le cas des surnoms :

Entre le 1^{er} janvier 1819 et jusqu'au 1^{er} avril 1831, l'Hospice des enfants trouvés attribue systématiquement un surnom à chaque enfant admis. Cette pratique vise à garder secret le lieu de placement pour que les parents naturels ne puissent pas retrouver leur enfant lorsque celui-ci est en âge de travailler, afin qu'ils ne fassent pas porter les frais d'éducation de leur enfant au département.

Étape 3 : consulter le procès-verbal (1639-1838) ou le dossier d'admission (1839-1930)

Muni du numéro de matricule et de l'année d'admission, relevés en étape 1, consulter [l'instrument de recherche en ligne](#) pour trouver la cote du **procès-verbal** ou du **dossier individuel d'admission** (à partir de 1839) de l'enfant.

200	Enfants assistés (1839-1906) puis pupilles de l'Assistance (1906-1922). Dossiers individuels d'admission, 1839-1922	
Année 1911		
Numéros matricules 190 043 à 190 050		D5X4 2925
Numéros matricules 190 051 à 190 085		D5X4 2926
Numéros matricules 190 086 à 190121		D5X4 2927

Exemple du dossier d'admission n° 192102 (Jean Genet) : commander la **cote D5X4 2970**, pour le consulter en salle de lecture.



Numéros matricules 192076 à 192105	D5X4 2970
Numéros matricules 192106 à 192149	D5X4 2971

Étape 3 : consulter le procès-verbal (1639-1838) ou le dossier d'admission (1839-1930)

198-117-15-14 000. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARCHIVES DE PARIS L. 1106.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE À PARIS

SERVICE DES ENFANTS SECOURUS

DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT DOSSIER
27.04.1911

NOMS, PRÉNOMS, LIEUX ET DATES DE NAISSANCE

DE L'ENFANT	DE LA MÈRE	DU PÈRE
Genet Jean	Genet Cécile	Blanc Friedrich
Séjour Paris 4.1910	Née le 22.04.1870	Né le 12.04.1870
Né le Paris	Née le Paris	Né le Paris
Parten.	Parten.	Parten.
Nationalité	Nationalité	Nationalité
Domicile actuel de la mère	100.000 (Paris) - Paris	
Domiciles antérieurs remontant au moins à un jour. Durée de séjour à chaque domicile		
Date de l'arrivée dans le département de la Seine	6 mois	
Par qui a été fait l'enregistrement ?	Baron	
L'enfant a-t-il été reconnu ?	oui	
Si oui, quand ?	par qui ?	
L'enfant est-il élevé par sa mère ?	oui	
L'enfant est-il élevé par son père ?	oui	
Nature du secours demandé	secours	
La mère a-t-elle ou d'autres enfants ?	oui	
Si oui, quand ?	leur âge ?	
Qui sont devenus ceux qui ne sont plus avec elle ?		
Combien en a-t-elle à sa charge ?		
C'est-à-dire au-dessus de 13 ans ou infirme		

Pièces jointes à l'enquête
Lettre

Signature de la Pétitionnaire
Genet

SOMMAIRE

Enfants Assistés
du département
de la Seine

N° Matricule : 192.102

Nom : Genet
Prénoms : Jean
Né le : 12.04.1910
Admis le : 27.04.1911

CE LIVRET NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ

L'Administration déclare et certifie que la somme de titulaires du présent livret et d'autorisation de paiement qu'il s'agit de payer. Cette condition sera rigoureusement observée.

9^e Année

Vitalité médicale annuelle

État général approuvé : grand enfant

Taille : grand
Période : normale
Poids : grand
Température : grande
Constitution : normale

Examen de la bouche et des dents : bon

État de l'enfant nécessite-t-il des précautions particulières ? Non

Qu'on envoie dans un établissement spécial ? Non

Qu'on lui donne de la mer ? Non

Le 12.04.1911

10^e Année

Vitalité médicale annuelle

État général approuvé : grand enfant

Taille : grand
Période : normale
Poids : grand
Température : grande
Constitution : normale

Examen de la bouche et des dents : bon

État de l'enfant nécessite-t-il des précautions particulières ? Non

Qu'on envoie dans un établissement spécial ? Non

Qu'on lui donne de la mer ? Non

Le 12.04.1911

ARCHIVES DE PARIS

28 MARS 1911

Je suis obligé de prendre un bon
dépense. Détermination, malgré tout mon
chagrin, et toute ma bonne volonté, il
m'est absolument impossible. S'adresser à
propre les mois de nourrice et les divers
Paris, pour mon enfant. Je suis seule
absolument seule, j'avais un ami
qui m'a laissé. Je suis seule et seule
par la mère de mon enfant. Je ne
peux rien lui donner. Je ne vis
que de la soupe et quelques sous. Je
ne puis même pas aller voir mon
belle qui est à Saint-Etienne chez M.
Roger. Mme et Mlle. Je suis seule
obligée de vous l'abandonner, malgré
tout mon chagrin et les sacrifices
imposés jusqu'ici. Veuillez avoir la
bonté de l'envoyer chercher ou de le

Extraits du dossier d'admission n° 192102 (Jean Genet), contenant notamment un livret et une lettre de sa mère. Archives de Paris, D5X4 2970.

Étape 4 : rechercher le dossier de placement

Le cas échéant, après avoir trouvé le nom de l'agence de placement indiqué dans les documents d'admission (information notamment présente sur le relevé des gages), trouver la cote du dossier de placement (**D6X4**) à l'aide de [l'inventaire en ligne](#). Les dossiers sont classés par agence, par catégorie d'enfant, par année d'admission et numéro matricule.



Pour rechercher rapidement la cote du dossier de placement dans l'inventaire en ligne, utiliser la fonction « Ctrl+F » en saisissant le numéro matricule.

Extraits de la première page d'un dossier de placement (admission 1844) et d'un contrat d'engagement (1854). Archives de Paris, D6X4 565.

(Série L, n° 1. — Modèle n° 83.)

DÉPARTEMENT
de *Syenne*

DOSSIER

De l'Enfant *Souron Jean*

Né le *21 X^{bre} 1844*

Admis le

N° *1850* de *1844*

Placé à *St^e Colombe* Arrondissement d' *Avallon*

(Série L, n° 1. — Modèle n° 13.)

Engagement à souscrire pour Placement d'Enfants au-dessus de 12 ans.
(Service extérieur, n° 20.)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

Arrondissement
de *Avallon*

Exercice 18*54*
1^{er} TRIMESTRE.

**HOSPICE
ENFANTS-TROUVÉS**

**DES
ET ORPHELINS**

(Désignation du Sexe : *Garçon*)

L'Enfant dénommé ci-contre est placé
chez le Sieur *Mouton*
et la N^{ée} *Marey* sa Femme
Commune de *St^e Colombe*
Canton d' *St^e Colombe*

Année 18*54* N° *1850*
Nom de l'Élève : *Souron*
Prénom : *Jean*
Dit :
Date de la Naissance : *21 X^{bre} 1844*
Date du départ de l'Hospice : *20 X^{bre} 1844*

ENGAGEMENT.

Les soussignés *Mouton* profession *Cultivateur*
demeurant à *St^e Colombe* Arrondissement de *Avallon* et *Marey*
son épouse, qu'il autorise à l'effet du présent, s'engagent solidairement, envers
l'Administration de l'Assistance publique à Paris, à remplir les conditions ci-après, à l'égard de l'Élève sus-
nommé qu'ils prennent en placement :

SAVOIR :

- 1° A le garder chez eux (1) ; *pendant trois ans.*
- 2° A le traiter avec bonté et douceur, et comme leur propre Enfant ;
- 3° A l'élever dans la religion catholique, et à lui en faire remplir tous les devoirs ;
- 4° A le nourrir, blanchir et entretenir de tous vêtements, pendant toute la durée du présent Engagement ;
- 5° A lui donner ou faire donner une instruction convenable, en l'envoyant aux écoles publiques ;
- 6° A lui apprendre ou faire apprendre un état qui puisse le mettre à portée de subvenir à ses besoins, ou à l'occuper aux travaux de la campagne, s'il n'existe dans la commune aucun genre d'industrie ;
- 7° A ne jamais le renvoyer de chez eux, et dans le cas où ils auraient à s'en plaindre, à en prévenir le Sous-Inspecteur qui en référera à l'Administration avant de le renvoyer à l'Hospice ;
- 8° A ne point le remettre à une autre personne, pour quelque cause que ce soit, sans en avoir reçu autorisation de l'Administration ;
- 9° A le faire soigner à leurs frais, dans le cas où il serait malade ;
- 10° A faire toutes les démarches nécessaires pour le retrouver, dans le cas où il s'évaderait, et à donner, dans les vingt-quatre heures, connaissance de l'évasion au Maire de la commune et au Sous-Inspecteur ;
- 11° A le représenter toutes les fois qu'ils en seront requis par l'Administration, ou en son nom par le Sous-Inspecteur ;
- 12° A le remettre immédiatement entre les mains du Sous-Inspecteur, dans le cas où il serait rappelé à Paris par l'Administration, et ce, sans que l'Administration soit tenue de payer aucune indemnité ;
- 13° A remettre à l'Élève, à l'expiration du présent engagement, un trousseau d'une valeur

(1) Indiquer ici le temps pendant lequel l'Élève doit rester chez eux : ce temps doit être de trois ans au moins.

Étape 5 : sources complémentaires (cf. pp. 20-23)

Monnaie N. 10 L. 1. - 183

PRÉFECTURE de la Seine RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ADMINISTRATION de l'Assistance publique

NOM ET PRÉNOM : N° MATRIÈRE : 2298

ENFANTS Moralement abandonnés

Zink Charles

Né à Metz (Lorraine) le 25 Mars 1871

Admis à l'hospice en dépôt le envoyé par la Division

aux moralement abandonnés le 20 Septembre 1882

Envoyé à Villepreux le 20 Septembre 1882

Reintégré à l'hospice.. le 188

Envoyé en placement... à le 188

Rendu le à sa famille, qui a payé la somme de

Décédé le

Motifs de la proposition

La mère et l'enfant est venue à Paris en 1871
Son mari l'a quittée peu de temps après, et elle n'a
plus jamais entendu parler de lui
M^{re} Zink a un autre fils âgé de 6 ans qui est
recueilli par son frère M. Wagner, graveur et boissier
demeurant rue Campagne 11
Paris, le 4 juil 1883

SIGNATURE :

Extraits du dossier de l'élève Charles Zink (né en 1871)
admis au centre de formation professionnelle Le Nôtre
(Yvelines). Archives de Paris, 2958W 1.

Monsieur le Directeur

La place de garçon jardinier
sera vacante le 10 juil
prochain. je compte toujours
sur le garçon jardinier que vous

Paris le 5 décembre 1891

Cher Directeur

Ne soyez pas étonné de ma
lettre car si je vous écrit c'est
pour vous dire que j'ai quitté
ma place en étant en permission
si je l'est quitter ce n'est pas
parce que la permission n'était
pas assez longue, non: c'est que
je suis tombé malade et que
le patron en a pris un autre
et que depuis je suis sans place
et que je suis toujours chez ma mère
en attendant que je trouve du
travail; je vous dirais que j'ai

4

Modalités d'accès aux documents

Délais de communicabilité

Les délais de communicabilité des dossiers d'enfants assistés sont définis par le code du patrimoine, [livre II « archives », article L 213-2](#).

Délais applicables :

- Documents relatifs à la vie privée : **50 ans à compter de la date du document le plus récent inclus dans le dossier ;**
- Documents relatifs à la santé de l'enfant (certificats médicaux, carnet de vaccination, rapport d'accident ayant entraîné des blessures etc.) : **120 ans à compter de la date de naissance ou 25 ans à compter de la date du décès de l'enfant** (sur présentation d'une pièce justificative du décès, par exemple un acte de décès) ;
- Cas particulier de la communication à l'intéressé (enfant souhaitant consulter son dossier) : communication immédiate des seules pièces le concernant (celles évoquant des tiers sont soumises aux délais précisés ci-dessus).

Procédure de dérogation :

Le lecteur peut solliciter un accès par dérogation pour accéder aux documents non librement communicables en complétant un formulaire de dérogation. Le délai d'instruction de la demande par les Archives de Paris est de 2 mois. L'accord est délivré à titre individuel et personnel et ne peut pas être délégué à un tiers.



Le lien de filiation ou le mandat notarial n'autorisent aucune exception aux délais de 50 ans, 120 ou 25 ans.

Communication, reproduction et réutilisation

Communication en salle de lecture :

La consultation s'effectue sous le contrôle d'un archiviste en présidence de salle selon les modalités suivantes :

- estampillage de chaque pièce avant communication (mesure de prévention du vol de documents) ;
- contrôle des délais de communicabilité réglementaires, accès par dérogation le cas échéant (cf. page précédente) ;
- contrôle de la manipulation des documents fragiles.

Reproduction :

- L'utilisateur peut reproduire les documents librement communicables (si leur état le permet) au moyen d'un appareil photographique personnel (sans flash) ou de la photocopieuse en salle de lecture (payante) ;
- L'atelier de reproduction des Archives de Paris assure uniquement les demandes de reproduction des pages de registres (reproduction payante sous un délai de 20 jours).

Réutilisation :

- Si vous souhaitez diffuser ou utiliser les documents conservés aux Archives de Paris dans le cadre d'un projet (site internet, publications scientifique ou amateur, film, exposition...), vous devez respecter la réglementation relative à la réutilisation des informations publiques. Un [formulaire de déclaration de diffusion/publication](#) à compléter rappelle la responsabilité du réutilisateur. Les Archives de Paris ne peuvent être tenues responsables de la réutilisation des documents par un tiers.
- Le réutilisateur est tenu de préciser **l'origine et le lieu de conservation du document : titre du document, auteur (le cas échéant), date, Archives de Paris et référence du document (cote d'archives)**.

Par exemple : dossier d'enfant assisté de Jean Genet, admis en 1911, n°192 102 (Archives de Paris, D5X4 2970).



Pour en savoir plus sur les conditions de réutilisation, consulter les pages dédiées [en ligne](#).

À vous de jouer !

L'équipe des Archives de Paris se consacre quotidiennement à ses missions de collecte, classement, conservation, numérisation des documents ainsi qu'à l'orientation des lecteurs en salle de lecture et par correspondance. Cependant et afin de répondre au mieux à ces tâches prioritaires, le personnel n'effectue pas de recherches d'actes ou d'informations, ni de dépouillements et reproductions d'archives librement communicables et accessibles en salle de lecture ou sur son site internet.

Si vous n'envisagez pas de venir effectuer vos recherches en salle de lecture des Archives de Paris, vous pouvez éventuellement solliciter les services de l'**UNE** de ces associations d'entraide généalogique :

La France généalogique, 12 rue Vivienne - lot 3 - 75002 Paris, www.cegf.org

Le Fil d'Ariane, www.entraide-genealogique.net

Les Passions de Pascaline, pascaline-passions.forums-actifs.com/